

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, greffière de la Ville de La Prairie, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Ville de La Prairie étudiera lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 qui se tiendra à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, la demande de dérogation mineure ci-après décrite :

1.	Numéro de cadastre :	1 915 714 du cadastre du Québec
(2022-036)	Adresse civique :	190, rue du Parc
	Nature et effets de la demande :	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser la demande de permis d'agrandissement numéro 2022-036 pour un garage attenant comportant deux éléments dérogatoires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le garage attenant proposé toucherait à 11 % au mur du bâtiment principal alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 1250 à l'article 30 à la terminologie « Garage privé attenant », est considéré un garage attenant un « garage privé qui touche dans une proportion minimale de 50 % au mur du bâtiment principal et dont la structure n'est pas requise au soutien du bâtiment principal »; 2. les matériaux du garage attenant seraient composés entièrement de revêtement horizontal léger de type vinyle, tel que l'existant, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 1250 à l'article 1100, les matériaux du mur latéral projeté devraient être de catégorie A (brique, etc.) sur au moins 2,4 mètres à partir de la fondation.

Toute personne ou organisme intéressé qui le désire pourra se faire entendre à cette occasion avant la prise de décision par le conseil.

Donné à La Prairie, ce 16 juin 2022

(Signé) Karine Patton

Me Karine Patton, avocate
Greffière et directrice du Service
du greffe et des affaires juridiques